

# Le caractère sacramentel et le sacerdoce du Christ

(suite)

Que le caractère soit une participation au sacerdoce du Christ, c'est là une vérité admise sans aucune difficulté par l'ensemble des théologiens <sup>1</sup>! C'est bien ce que semble avoir prouvé, sans le vouloir, le R. P. Léonard Puech, o. f. m., dans ses articles sur le caractère <sup>2</sup>. Cet auteur, on le sait déjà, condamne sans distinction ceux qui prétendent que l'enseignement thomiste sur le caractère, participation au sacerdoce du Christ, est universellement accepté par les théologiens, ou que cet enseignement a rallié les suffrages de presque tous les théologiens postérieurs à saint Thomas, ou que cet enseignement est unanime chez les théologiens <sup>3</sup>. Ce sont là, d'après lui, des expressions exagérées. Il n'est peut-être pas inutile de préciser ici le sens des expressions: consentement unanime, doctrine commune en théologie.

Le consentement des théologiens est unanime *simpliciter*, i.e., absolument, rigoureusement, quand tous, sans exception, soutiennent d'une manière explicite tel point doctrinal. Il est unanime *aequivalenter*, i.e. moralement, quand tous sont censés consentir: pour cela il n'est pas nécessaire d'avoir le témoignage formel de chacun d'eux en particulier. Il peut arriver, en effet, que certains ne se soient pas prononcés sur la question: s'ils avaient eu cependant une opinion contraire, ils l'auraient sûrement manifestée. Ils n'en parlent pas, c'est donc qu'ils admettent ce que les autres auteurs enseignent d'un commun accord. Est-il besoin d'ajouter que l'opposition de quelques « loquentes in theologia » ne nuit en rien à cette unanimité morale? . . . « Non est curandum si unus aut alter obscurioris nominis (vel notae singularitatis) auctor absque efficacibus rationibus

1. Cf. *Le caractère sacramentel et le sacerdoce du Christ*, dans le *Canada français*, Québec, XXXII, nov. 1944, p. 181.

2. *Culture*, juin 1940, p. 180-206.

3. *Culture*, juin 1940, p. 205.

et responsis, contra torrentem nitatur et extra communem chorum saltet »<sup>1</sup>. Lorsque nous parlons de consentement unanime des théologiens, il est évident qu'il s'agit de consentement *moralement* unanime.

Il importe de distinguer aussi, croyons-nous, entre *une* doctrine commune et *la* doctrine commune des théologiens. Une doctrine est dite commune quand elle est enseignée par beaucoup d'auteurs, même si plusieurs la contredisent. La doctrine commune, c'est celle qui est enseignée par la généralité des théologiens de renom dans les différentes Écoles. On peut, à la rigueur, s'écarter d'une doctrine commune; il serait dangereux de rejeter *la* doctrine commune des théologiens<sup>2</sup>; il serait téméraire d'aller contre le consentement unanime des théologiens<sup>3</sup>.

Si le Père Léonard trouve exagéré que l'on parle de consentement moralement unanime à propos du caractère, participation au sacerdoce du Christ, il doit au moins reconnaître que c'est *la doctrine commune des théologiens* depuis le Moyen âge<sup>4</sup>. En effet, la plupart des maîtres en

1. WIRCEBURGENSES, 1, n. 237; cité par C. Pesch, S.J., *Institutiones Propaedeuticae ad sacram Theologiam*, ed. 3a, T. 1, Friburgi Brig., 1903, n. 600, p. 374.

F. DIEKAMP, *Theologiae dogmaticae Manuale*, T. 1, Paris, Desclée, 1933, p. 59, 63.

2. R.-M. SCHULTES, O.P., *De Ecclesia catholica Praelectiones apologeticae*, Paris, Lethielleux, 1931, p. 674: « Semper periculosum est recedere a sententia plus minusve communi theologorum ».

A propos de sentence commune, Pesch dit ceci: « Notandum est modum loquendi, qui non rare occurrit apud posteriores theologos scholasticos, sc. doctrinam aliquam esse communem, nihil aliud significare nisi doctrinam esse a multis bonis doctoribus receptam; ergo opposita potest simul esse communis, immo magis communis » (op. cit., n. 599).

Chan. C. LABRECQUE, *Doctrine commune, opinion commune*, dans la *Semaine Religieuse de Québec*, XXIII, 7 février 1935, p. 361.

3. M. CANO, *De Loc. theol.*, lib. 12, c. 10 (Patavii, 1727.)

Joan. a S. THOMA, *Curs. theol.*, T. VIII, disp. 11, a. 2, n. 12, p. 314 (Vivès).

Joan. a S. THOMA, *Curs. theol.*, T. I, disp. 2, a. 12, n. 9, p. 407: « Sextus locus est auctoritas sanctorum Patrum Ecclesiae — Septimus est auctoritas theologorum scholasticorum — Ista duo loca de se faciunt auctoritatem ita magnam, quod oppositum est temerarium... »

4. Le Père Léonard s'élève surtout contre le R. P. Durst, O. S. B., qui écrit dans *Xenia thomistica*, T. II, Romae, 1925, p. 541: « Sanctus Thomas naturam characteris sacramentalis determinans docet, eum esse quamdam participationem sacerdotii Christi et deputationem ad cultum Dei secundum ritum religionis christianae. Haec definitio, quam Doctor angelicus primus omnium proposuit, a theologis posterioribus unanimi fere consensu recepta est, ita quidem ut jam ad doctrinam traditionalem scholarum theologiarum pertineat ».

théologie affirment catégoriquement que le caractère est une participation au sacerdoce de Jésus-Christ: saint Thomas, Cajetan, Billuart, Tolet, Grégoire de Valence, Bellarmin, Suarez, Vasquez, Jean-de-Saint-Thomas, les Carmes de Salamanque, etc... Bien plus, aucun théologien de bonne marque ne met en doute l'enseignement de l'Ange de l'École, de l'aveu implicite du Père Puech qui ne mentionne pas une seule voix nettement discordante. Le Père Léonard est peut-être le premier théologien depuis le XIII<sup>e</sup> siècle à trouver que « la théorie thomiste », comme il l'appelle, n'est pas satisfaisante et qu'elle ne s'impose pas aux esprits sérieux. Elle s'est imposée pourtant durant sept siècles et aux plus grands esprits. Quand nous lisons dans *Culture* ces lignes audacieuses: « Cette théorie renferme des lacunes et des obscurités qui nous autorisent à chercher autre chose », nous pensons tout naturellement aux paroles de Gonet: *Hic auctor aurum et margaritas abjicit ut vitrum et festucas colligat*<sup>1</sup>.

Nous serait-il permis de faire au Père Léonard une autre remarque? Ses écrits laissent entendre que l'autorité de saint Thomas est, après tout, celle de n'importe quel autre chef d'école. Le Docteur Angélique s'est peut-être trompé un peu moins souvent que les autres, mais enfin rien de plus répugnant que l'aveugle et suffisante crédulité dont il est l'objet de la part de certains esprits<sup>2</sup>. Si ses « théories » ne nous vont pas, libre à nous de les mettre de côté et de chercher ailleurs: « personne alors n'aura le droit de crier à la témérité ou de soupçonner notre orthodoxie ».

1. GONET, *Clypeus theol.* T. III, p. 2, disa. 1, p. 16 (Vivès).

2. Cf. *Culture*, juin 1941, p. 166. Le P. Puech cite ici les paroles du Père G.-M. Lussier, O. P., Avec saint Thomas, dans la *Revue Dominicaine*, 1941, XLVII, p. 132-133. Jean de Saint-Thomas rapporte un texte de Durand que le R. P. Lussier et le R. P. Puech signifieraient sans doute volontiers: « Plures sunt, dit Jean de Saint-Thomas, qui communiorem Thomistarum consensum in sequendo ad unguem Magistri sui sensu et doctrina, aut pertinacem mentem censent, aut ut simplicem irrident. Non nova neque recens est censura ista. Brevi post sancti Doctoris mortem, Durandus (in praefatione ad primum librum Sententiarum) in hoc violentiam ingeniis inferri vociferatus est: Compellere, inquit, seu inducere aliquem ne doceat vel scribat dissona ab iis quae determinatus doctor scripsit, est talem doctorem praeferre sacris doctoribus, praeccludere viam inquisitioni veritatis, et praestare impedimentum sciendi, et lumen rationis non solum occultare sub modio, sed comprimere violenter ». Cf. Jean. a S. Thoma, *Curs. theol.*, T. 1, Tr. de approbatione et auctoritate doctrinae angelicae divi Thomae, disp. 1, a. 1, p. 223, (Solems.).

Nous devons sans doute avoir un grand respect de la vérité révélée par le Christ et enseignée par l'Église, mais « en même temps une grande et sainte liberté de l'esprit, quand il s'agit de la tâche, toujours nouvelle et jamais achevée de comprendre à notre tour cette vérité et de la formuler pour notre temps »<sup>1</sup>. Du respect pour les dogmes, cela s'impose; à l'égard de saint Thomas, une certaine indépendance d'esprit, car autrement, « on court le risque de cesser de penser pour tomber dans un verbalisme et un formalisme creux, sans rapport avec la réalité, sans intérêt par conséquent pour personne »<sup>2</sup>. D'ailleurs « seul l'homme de pensée est un éveilleur d'intelligences. Comment le serait-on avec la conviction que les grands scolastiques (et il est surtout ici question de saint Thomas) ont soulevé *tous les problèmes et trouvé toutes les réponses* »<sup>3</sup>?

C'est pourtant Sa Sainteté le Pape Pie XI qui, le 12 décembre 1924, disait aux étudiants du Collège Angélique de Rome: « Votre expérience personnelle vous a appris que c'est la caractéristique des saints Évangiles de renfermer pour toutes les occasions, toutes les circonstances, toutes les difficultés, tous les problèmes, une parole adaptée, une suggestion utile. Et cela parce que l'Évangile est la parole de Dieu. Une autre œuvre qui porte cette caractéristique divine, c'est l'œuvre de Thomas d'Aquin. Lisez-le, consultez-le bien et vous trouverez une solution pour *toutes les questions, tous les problèmes*. Qu'il soit donc votre lumière »!<sup>4</sup> C'est le Pape qui parle. Et que de Souverains Pontifes ont tenu pareil langage depuis le Moyen âge. On se souvient du témoignage particulièrement laudatif de Clément VIII: « Hic siquidem honor virtutibus ejus cum admirabili doctrina conjunctis, optimo jure debetur: et doctrinæ quidem testis est ingens librorum numerus, quos ille brevissimo tempore in omni fere disciplinarum genere, singulari ordine ac mira perspicuitate, *sine ullo prorsus errore conscripsit*; in quibus conscribendis interdum sanctos Apostolos Petrum et Paulum colloquentes, locosque illi quosdam Dei jussu enarrantes habuit: et quos deinde cons-

1. *Culture*, juin 1941, p. 167.

2. *Loc. cit.*

3. *Loc. cit.*

4. Ce texte est rapporté dans la *Semaine Religieuse de Québec*, 16 oct. 1930.

criptos expressâ Christi Domini voce comprobatos audivit »<sup>1</sup>. Saint Thomas n'est donc pas un docteur comme les autres, c'est le Docteur commun, c'est le Docteur universel, c'est le Théologien par excellence, comme on dit d'Aristote qu'il est le Philosophe. Nous lui devons par conséquent plus de respect et de soumission qu'à n'importe quel autre, parce que l'Église elle-même agit de la sorte et nous commande de l'imiter<sup>2</sup>.

Benoît XV ne pensait pas du tout comme Durand; il a cru bon en effet de féliciter l'Ordre de saint Dominique « non pas tant d'avoir nourri le Docteur Angélique que de ne s'être jamais, dans la suite, éloigné de son enseignement, non pas même l'épaisseur d'un ongle »<sup>3</sup>. Qui oserait maintenant parler « d'aveugle et suffisante crédulité », puisque suivre pas à pas l'Ange de l'École mérite les éloges de la plus haute autorité de la terre? Les Papes seraient-ils crédules? L'Église aurait-elle agi d'une manière inconsidérée en louant universellement et sans aucune exception l'enseignement du Docteur commun? Aucun catholique ne voudrait le prétendre. Nous devons donc conclure des recommandations si formelles, des approbations réitérées et absolues de l'Église que la doctrine de saint Thomas ne contient rien d'erroné ni d'insoutenable; bien plus, nous pouvons affirmer qu'elle possède toutes les conditions requises pour être préférées à n'importe quelle autre, parce qu'elle est plus véridique, plus conforme à la vérité: « Non solum approbatio ista doctrinæ D. Thomæ negative acci-

1. Acta SS. MARTII 1, 743; cité par Jean de Saint-Thomas, *op. cit.*, disp. 1, a. 2, p. 235, (Solesm.)

2. Cf. Joan. a S. THOMÆ, *op. cit.*, disp. 1, a. 3, p. 245, (Solesm.): « Reliqua vero testimonia Pontificum etiam praelationem et excellentiam hujus doctrinæ prae reliquis, praesertim prae his quae illi sunt contrariae, satis manifeste probant; nam Pius V dicit « esse certissimam regulam christianae doctrinae », ergo inter christianas est excellentior; ly enim « certissima » et ly « regula » non potest nisi de suprema et excellentiori verificari. Similiter cum Joannes XXII dicat « non sine divina infusione esse perfectam », manifeste illam elevat super omnes alias doctrinas simili infusione caelesti non suffultas: ergo prae illis necessario debet esse convenientior et excellentior, aut hoc testimonium non subsistit. Quod si des mihi aliam doctrinam infusione caelesti perfectam, de illa non loquor; sed talis non erit contraria Divo Thomae. Non potest autem esse excellentior et convenientior doctrina, nisi in suo gradu sit certior pro veritatibus certis, et probabilior pro probabilibus, et pro omnibus convenientior et veritati inhaerentior ».

3. Cf. *Semaine Religieuse de Québec*, 31 mars 1942.

pienda est, scilicet quod nihil in ea sit indefensabile vel erroneum: sed etiam positive, quod habeat condiciones et requisita ut omni alii præferatur in certitudine vel probabilitate, in methodo et ordine, in convenientiori modo explicandi difficultates, et aptiori ad defendendum res fidei; et sic omnibus pensatis, est magis veridica et sincerior, et conformior veritati ».<sup>1</sup> Certains théologiens devraient méditer davantage cette grave réflexion de Jean XXII, lors de la canonisation de saint Thomas, en 1323: « Saint Thomas a donné plus de lumière à l'Église que tous les autres docteurs; dans ses livres un homme apprend plus en un an que pendant toute une vie dans l'enseignement des autres »<sup>2</sup> Et Pie X a confirmé ce jugement: « L'expérience des siècles fait connaître, et il apparaît de plus en plus, combien est vraie l'affirmation de notre prédécesseur Jean XXII »<sup>3</sup>.

\* \* \*

Nous terminions notre précédent article en disant un mot des théologiens modernes. On nous permettra d'y revenir aujourd'hui. Selon le Père Léonard, la plupart admettent que le caractère est une participation au sacerdoce du Christ, mais cette participation reste accessoire; elle apparaît depuis quelques années et chez quelques auteurs seulement comme l'idée vraiment centrale de la doctrine du caractère. Nous l'avons prouvé déjà, cette notion de participation domine le long Commentaire de Jean de Saint-Thomas. C'est cette pensée maîtresse qu'on retrouve dans les ouvrages de plusieurs modernes qui se sont donné la peine de développer un peu la question du caractère. Et ce qui est intéressant à noter, c'est la tendance des auteurs du vingtième siècle à utiliser davantage cette interprétation du caractère afin de jeter plus de lumière sur la théologie de l'Action catholique<sup>4</sup>.

1. Joan. a S. THOMA, *op. cit.*, disp. 1, a. 3, p. 244, (Solesm.)

2. Bollandist., Mart. I. 682 — cité par C. PESCH, *op. cit.*, n. 601.

3. On pourra consulter, à propos des recommandations pontificales, Son Éminence le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, *Quelques pierres de doctrine*, Montréal, Beauchemin, 1938, p. 113-142.

4. Nous mettons délibérément de côté les manuels qui presque tous reproduisent en quelques pages l'enseignement de saint Thomas sur le caractère.

Le renouveau thomiste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a ramené l'attention des théologiens sur la féconde doctrine sacramentaire de l'Ange de l'École. Plusieurs docteurs allemands ont écrit sur le caractère, en particulier Scheeben, Oswald et Brommer. Ce dernier a publié une enquête sur l'enseignement du caractère depuis les premiers scolastiques jusqu'à saint Thomas; c'est l'évolution de la doctrine générale du caractère qu'il entend surtout considérer depuis Pierre Lombard jusqu'à l'Aquinate <sup>1</sup>. Dans le dernier chapitre consacré à saint Thomas, Brommer fait bien ressortir l'importance dans la Somme de l'idée du caractère, considéré comme caractère du Christ et participation à son divin sacerdoce. Le Père Léonard écrit en 1941: « Dès le début de la Somme, saint Thomas pose en principe: Les sacrements de la loi nouvelle ont une double fin: remédier au péché et perfectionner l'âme en ce qui regarde le culte divin propre à la religion chrétienne. *Toutes les différences entre saint Thomas et ses prédécesseurs proviennent de cette idée centrale* » <sup>2</sup>. Et ici le Père renvoie à Brommer pour bien montrer qu'il approuve ses affirmations en ce domaine. Or cet auteur dit justement que la relation du caractère au culte — par conséquent au sacerdoce du Christ dont le caractère est une participation — est l'idée centrale dans la Somme, sur laquelle repose tout l'enseignement thomiste <sup>3</sup>. Comment concilier tout cela avec l'affirmation du Révérend Père, un an auparavant, à savoir que la « théorie telle qu'elle se présente chez quelques auteurs avec la participation au sacerdoce du Christ *comme le centre de toute la doctrine du caractère, c'est du nouveau et du tout récent en théologie* » <sup>4</sup>?

Le Père Léonard mentionne les livres de Scheeben et il fait bien, car ce docteur a écrit des pages lumineuses sur le sujet qui nous intéresse. Il établit des rapprochements très heureux entre la consécration de l'union hypostatique chez le Christ et la consécration du caractère chez les prêtres

1. Die Lehre vom sakramentalen Charakter in der Scholastik bis Thomas von Aquin inklusive, Paderborn, 1908.

2. *Culture*, juin 1941, p. 169-170.

3. *Op. cit.*, p. 155... « Ist in der Summa die Beziehung des Charakters zum Kult die Zentralidee... »

4. *Culture*, juin 1940, p. 206.

et les fidèles. Pour Scheeben, comme pour l'Ange de l'École dont il reprend les pensées si profondes, l'idée de participation n'est pas du tout accessoire: c'est l'aspect principal de toute la doctrine du caractère. Chacun des caractères, répète-t-il, nous ordonne, nous habilite à l'activité cultuelle et sacerdotale du Christ; chacun nous consacre et nous députe à une participation active au divin sacerdoce de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

En 1925, paraissait à Rome la « *Xenia thomistica* » <sup>2</sup>. A la fin du second volume une remarquable étude sur le caractère sacramentel est signée par un Père bénédictin, le R. P. Bernard Durst, dont nous avons déjà parlé. Ce théologien a mis en un relief saisissant la connexion très intime qui existe entre le culte et le sacerdoce de Notre-Seigneur d'une part et le caractère sacramentel d'autre part. Le point de vue de la participation est ici fortement mis en lumière. Le caractère est essentiellement une puissance qui nous fait participer au sacerdoce de Jésus-Christ. Le Père Puech connaît sûrement cette dissertation, puisqu'il la critique. Nous nous étonnons alors de lire dans *Culture*: « On regrettera qu'aucun disciple de saint Thomas, du moins à notre connaissance, n'ait senti le besoin de prouver que les sacrements députent au culte et que tous les auteurs se soient contentés de poser cette affirmation comme un axiome » <sup>3</sup>. Il est pourtant reconnu que, parmi les modernes, le P. Durst est un de ceux qui ont le mieux démontré cette affirmation de saint Thomas: les sacrements députent au culte. Le Père Puech aurait-il encore une fois parcouru ces pages trop rapidement?

Dans le *Mystère du Christ* du Rév. Père Hérès, o.p., la participation au sacerdoce de Notre-Seigneur apparaît clairement comme le cœur de toute la doctrine du caractère. Le mystère du Christ, c'est le mystère de son divin sacerdoce. Le Père Hérès n'a pas du tout l'intention d'innover. Il suit pas à pas la Somme théologique et les grands commentateurs. Au terme de son étude sur le caractère, il écrit: « Telle est la doctrine exposée par Jean de Saint-Tho-

1. M.-J. SCHEEBEN, *Die Mysterien des Christentums Freiburg i Br.*, Paderborn, 1931, p. 554.

2. *Xenia thomistica*, 2 vol. Romae, In Pont. Coll. Angelico 1925; *De characteribus sacramentalibus*, T. II, p. 562-581.

3. *Culture*, juin 1941, p. 170.

mas », surtout à propos du caractère de la Confirmation <sup>1</sup>. Le Père Léonard trouve que l'insistance sur le double sacerdoce conféré par le caractère, c'est quelque chose de tout à fait neuf en théologie et il rattache ce courant d'idées surtout aux écrits du Père Hérís. Rien de surprenant que le Père Léonard découvre des nouveautés dans le *Mystère du Christ*, puisqu'il semble bien avéré qu'il n'a pas étudié suffisamment Jean de Saint-Thomas <sup>2</sup>.

En 1928 et 1929, la *Revue thomiste* publiait une série d'articles sur le caractère sacramental; ils étaient dus à la plume du R. P. B. D'Argenlieu, o.p. <sup>3</sup>. Comme l'auteur prend soin de le faire remarquer lui-même, ces articles sont un large emprunt fait à l'ouvrage de Brommer dont nous avons parlé plus haut <sup>4</sup>. Mais le Père d'Argenlieu a le rare mérite de souligner l'importance de la définition du caractère, *puissance cultuelle nous faisant participer au sacerdoce du Christ*. Au terme de ces travaux, le Père d'Argenlieu écrivait: « Il y a, en effet, dans cette vue comme une invitation très réelle pour nous à commencer nos études théologiques sur le caractère par une mise au point aussi précise

1. Ch. V. HÉRIS, *Le Mystère du Christ*, Éditions de la Revue des jeunes, Paris, Desclée, 1927, p. 279.

2. Voici ce que dit le Révérend Père, à propos des Carmes de Salamanque: « Ces théologiens mentionnent la participation au sacerdoce du Christ, mais toujours à l'arrière-plan » (Cf. *Culture*, juin 1940, p. 198). Donc cette participation est pour eux secondaire. Voici un texte formel qui démontre la fausseté d'une pareille affirmation: « ...Quod per modum participationis physicae sacerdotii Christi (character) homines ipsi consignet et ipsum Christum repraesentet habet ab intrinseco, atque ex sua natura... Cum hoc sit praecipuum in characterе sacramentali, merito talis character appellatur signum naturale; quamvis simul fundet alios respectus rationis in ordine ad terminos non ita sibi connexos et sit signum ad placitum respectu illorum... » (SALM., *Curs. theol. De Sacr. in Com.*, T. 17, disp. 5, dud. 5, n. 73, p. 467.)

Est-ce assez clair? Si les mots ont encore une signification, la participation au sacerdoce du Christ n'est pas quelque chose de négligeable, pour les Carmes de Salamanque, mais bien ce qu'il y a de plus important dans le concept du caractère sacramental: « Cum hoc sit praecipuum in characterе sacramentali ».

3. *Note sur deux définitions médiévales du caractère sacramental*, dans *Revue thomiste*, XXXIII (1928), p. 271-275.

*La doctrine d'Albert le Grand sur le caractère sacramental*, dans *Revue thomiste*, XXXIII (1928), p. 295-311 et 479-496.

*La doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le caractère sacramental dans les Sentences*, dans *Revue thomiste*, XXXIV (1929), p. 219-233.

*La doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le caractère sacramental dans la Somme*, XXXIV (1929), p. 289-302.

4. *Die Lehre vom sakramentalen Charakter in der Scholastik*, Paderborn, 1908.

que possible de la nature du sacerdoce du Christ, d'après saint Thomas. C'est dans ce sens par conséquent que nous comptons orienter nos prochains articles sur la théologie du caractère sacramentel »<sup>1</sup>. Ces articles n'ont malheureusement jamais vu le jour, et *la Revue thomiste* les attend encore.

On étudie avec enthousiasme depuis quelques années la belle doctrine du Corps Mystique de Jésus-Christ. Le livre de M. l'abbé Joseph Anger montre bien le rayonnement de cette doctrine dans toutes les parties de la théologie<sup>4</sup>. En différents endroits, il est question du caractère sacramentel et toujours dans le sens thomiste d'une participation au sacerdoce du Christ<sup>2</sup>. Un chapitre nous a paru particulièrement intéressant, c'est celui où le rôle liturgique du caractère est souligné<sup>3</sup>.

Cette même doctrine a été étudiée plus à fond par le Révérend Père Ernest Mura, qui a publié, il y a quelques années, une étude en deux volumes sur le Corps Mystique du Christ<sup>4</sup>. C'est peut-être l'ouvrage le plus complet que nous ayons en français sur cet important problème<sup>5</sup>. On voit bien, en lisant le second volume surtout, la relation étroite qui existe entre la doctrine sacramentaire et le dogme de l'incorporation au Christ. Dans un chapitre sur le sacerdoce de l'Église, l'auteur explique comment les trois caractères nous mettent en rapport avec le Christ et nous font participer à son divin sacerdoce<sup>6</sup>. Nous retrouvons ici, en substance, la doctrine déjà exposée par le P. Hérès, o.p., dans *le Mystère du Christ*.

Le livre du docteur Friedrich Jürgensmeier sur le Corps Mystique du Christ a connu, depuis quelques années, plusieurs éditions<sup>6</sup>. C'est que non seulement les théologiens,

3. *La doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le caractère sacramentel dans la Somme*, dans *Revue thomiste* XXXIV (1929), p. 302.

4. *La Doctrine du Corps Mystique de Jésus-Christ, d'après les Principes de la Théologie de saint Thomas*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Beauchesne, 1929.

1. *Op. cit.*, p. 133-135, 148-149, 151-152, 221-223.

2. *Op. cit.*, p. 269-317.

3. *Le Corps Mystique du Christ*, 2 vol., Paris, Blot, 1934.

4. Cf. Préface du R. P. R. Garrigou-Lagrange, O.P. p. 1-13.

5. *Op. cit.*, p. 314-337.

6. *Der Mystische Leib Christi, als Grundprinzip der Aszetik, Aufbau des religiöusens Lebens und Strebens aus dem Corpus Christi Mysticum*, 4 aufe. Paderborn, 1934.

mais aussi les fidèles trouvent leur profit à lire cet exposé, où l'auteur envisage la doctrine du Corps Mystique comme fondement de la vie spirituelle. Cette étude ressemble un peu à celle de M. J. Anger, dont nous avons dit un mot déjà. Le docteur Jürgensmeier donne au caractère sa vraie place et il le considère à juste titre comme une question nodale en théologie; l'intérêt principal de ses réflexions nous paraît être la mise en évidence du rôle fondamental joué par le caractère dans la structure de cet organisme vital qu'est le Corps Mystique du Christ<sup>1</sup>.

Dans les *Dogmes générateurs de la Piété* de M. l'abbé Ad. Tanquerey<sup>2</sup>, nous relevons un chapitre ayant pour titre: « En quel sens le peuple chrétien participe au sacerdoce du Christ »<sup>3</sup>. La question nous intéresse et la réponse aussi. L'auteur insiste sur le « rôle actif, bien que dépendant, joué par les fidèles dans l'offrande du Saint Sacrifice, dans l'administration de certains sacrements et dans l'exercice de l'apostolat »<sup>4</sup>. Voilà la participation secondaire des chrétiens aux pouvoirs et aux fonctions du sacerdoce même de Jésus-Christ. On le voit, les théologiens se plaisent à montrer de plus en plus le caractère social du Saint Sacrifice de la Messe, qui est le Sacrifice du Corps Mystique de Jésus-Christ.

Les Actes du Pontificat de Pie XI sur l'Action catholique ont provoqué toute une littérature nouvelle sur l'Apostolat laïque et l'Action catholique. Ces travaux ont pour nous un certain intérêt, surtout lorsqu'ils portent sur les fondements théologiques de cet Apostolat si en honneur de nos jours.

Le Révérend Père Paul Dabin, s.j., est un spécialiste d'Action catholique. Dans un volume sur l'Apostolat laïque<sup>5</sup>, il en recherche les fondements scripturaires et patristiques. En terminant, il met en regard ce qu'il appelle le « Mystère de l'Église » et le Mystère de l'Action catholique »<sup>6</sup>. Cette étude comparée aboutit à la conclusion suivante: « La théorie de l'Action catholique s'articule

1. Cf. p. 117-119, 166-173.

2. *Les Dogmes générateurs de la Piété*, 4<sup>e</sup> éd., Paris-Tournai Rome, Desclée et Cie., 1931.

3. *Op. cit.*, p. 208-216.

4. *Op. cit.*, p. 209.

5. *L'Apostolat laïque*, Nouv. éd., Paris, Bloud et Gay, 1931.

6. *Op. cit.*, p. 202-231.

ingénieusement et presque mathématiquement à la doctrine du Corps mystique. C'est dans la doctrine du Corps Mystique qu'apparaissent en pleine lumière et en puissant relief, à la fois, les raisons profondes qui la justifient et les caractéristiques essentielles qui la distinguent »<sup>1</sup>. « Les trois sacrements qui inaugurent, réalisent et consomment notre incorporation au Christ sont le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie; ils seront aussi les sacrements propres de l'Action catholique »<sup>2</sup>. Cette brève « incursion », pour parler le langage même de l'auteur, faite dans le domaine du « Sacerdoce inchoatif des fidèles » nous fait sentir l'intérêt du livre qu'il prépare et qu'il nous annonce<sup>3</sup>: *Théorie du sacerdoce des fidèles*, mais que nous attendons toujours<sup>4</sup>.

« L'Action catholique, ses Fondements bibliques et dogmatiques », du Révérend Père J. Will, jésuite allemand, est un excellent résumé de l'enseignement scripturaire, patristique et théologique en matière d'Apostolat laïque et d'Action catholique<sup>5</sup>. L'auteur voit dans le caractère de la Confirmation le fondement dernier du sacerdoce des laïques. La

1. *Op. cit.*, p. 220.

2. *Op. cit.*, p. 219.

3. *Op. cit.*, Note, p. 231.

4. En 1932, le R. P. Dabin publiait: « *L'Action catholique* », Essai de synthèse, Paris, Bloud et Gay. L'auteur néglige l'aspect théologique de la question, pour expliquer la définition de l'Action catholique d'après les quatre causes.

5. *Die Katholische Aktion*, Biblische und dogmatische Grundlagen, München, Salesianer, 1932.

L'Azione cattolica. *Fundamenti Biblici e Dogmatici*, (Traduzione italiana dall'originale tedesco) Civiltà cattolica, Roma, 1932.

Son Éminence le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, archevêque de Québec, disait dans une conférence à ses prêtres, en janvier 1932: « *L'Apostolat laïque n'est pas autre chose qu'un droit et un devoir qui découlent du caractère d'un baptisé et d'un confirmé*. Le caractère est une marque dans l'âme au sceau de Jésus-Christ, marque d'appartenance, marque de ressemblance, marque de participation... Le baptisé marqué à l'effigie du Christ, le chrétien a la fonction, le rôle, le caractère du Christ. Le caractère de la confirmation rend le chrétien adulte, achève sa confirmation au Christ, l'arme de la force chrétienne, le fait parfait chrétien, lui donne une plénitude, le constitue « miles Christi ». Je n'oublie point que le caractère sacerdotal est celui qui députe au culte de Dieu à titre de chef, de sacrificateur, d'agent effectif de la grâce, de consacré officiel et public pour le ministère religieux et l'apostolat. *Mais ce rôle ne doit pas faire pâlir trop celui des fidèles. Exaltons le sacerdoce, ne rabaissons point le baptême, ni la confirmation. C'est parce qu'on ne croit pas assez au baptême des fidèles, qu'on a peur de demander la coopération des laïques* » (Cf. *Semaine Religieuse de Québec*, 16 nov. 1944).

Confirmation implique une note sacerdotale et sociale <sup>1</sup>. Telle est la pensée d'un bon nombre de théologiens modernes que le P. Will cite abondamment <sup>2</sup>.

M. Rudolf Graber arrive aux mêmes conclusions dans sa trop courte brochure sur les fondements dogmatiques de l'Action catholique <sup>3</sup>. Le sacrement de la Confirmation et l'enseignement de l'Église sur le Corps Mystique du Christ, voilà la base de l'Apostolat laïque. Cette plaquette contient de belles pages sur la Confirmation, sacrement de l'Action catholique.

En terminant son imposante étude sur le sacerdoce du Christ, le docteur J. Scheller parle aussi du sacerdoce participé des prêtres et des fidèles <sup>4</sup>. Il résume en quelques pages l'enseignement de saint Thomas et des théologiens sur le sacerdoce des laïques <sup>5</sup>. Pour cet auteur, comme pour ceux dont nous venons de parler, le fondement ultime de l'Apostolat laïque, c'est le caractère sacramentel. Le théologien allemand expose tout de même une théorie assez curieuse: selon lui, le sacerdoce des laïques est en acte premier dans le baptisé et en acte second dans le confirmé <sup>7</sup>.

Chez-nous, deux auteurs, à notre connaissance, ont particulièrement insisté sur la valeur sociale du caractère de la Confirmation, Messieurs les abbés A. Ferland et R. Fournier, tous deux sulpiciens de Montréal <sup>8</sup>. C'est parce que le caractère est une participation au sacerdoce du Christ qu'il consacre véritablement le fidèle et le députe à une activité sociale dans l'Église. Ces théologiens reconnaissent

1. *Op. cit.*, p. 82.

2. *Op. cit.*, p. 62-87.

3. *Die dogmatischen Grundlagen der Katholischen Aktion*, Augsburg, 1932.

4. Signalons en outre, la brochure de J. B. Umberg, S. J. « *Der Ritterschlag zur Katholischen Aktion* », Innsbruck, 1931. On affirme encore ici que le caractère de la Confirmation est le fondement de l'Action catholique. Umberg énumère surtout les devoirs de l'Apôtre laïque.

5. *Das Priestertum Christi, im Anschluss an den hl. Thomas von Aquin, Vom Mysterium des Mittlers in seinem opfer und unserer Anteilnahme*, Paderborn, 1934.

6. *Op. cit.*, p. 411-416.

7. *Op. cit.*, p. 414.

8. A. FERLAND, P. S. S., *Le sacerdoce laïque, fondement de l'Action catholique*, dans *L'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin*, VIIe session, Québec, 1936, p. 109.

R. FOURNIER, P.S.S., *La Théologie de l'Action catholique*, Montréal, Granger, 1940.

aussi que le caractère chrismal est la pierre d'angle, l'armature de l'Action catholique.

On voit mieux maintenant l'évolution de cette doctrine du caractère sacramentel. Avant saint Thomas, les théologiens parlent avec une certaine réserve du caractère configurant au Christ et à ses actions. L'enseignement si net du Docteur Angélique sur le caractère, participation physique au sacerdoce du Christ, clarifie singulièrement les données des anciens scolastiques; il ouvre la voie à des développements ultérieurs. De tous les commentateurs. Jean de Saint-Thomas est celui qui s'est le plus résolument engagé dans cette voie; il a bien montré que le caractère n'est pas essentiellement et avant tout un signe, mais une puissance nous faisant participer à l'auguste Prêtrise de Jésus-Christ. Plusieurs auteurs modernes ont étudié le traité du caractère en s'inspirant de l'Ange de l'École et de Jean de Saint-Thomas; ils ont vu dans cette idée si féconde de notre participation au sacerdoce du Christ le fondement théologique du rôle des laïques dans l'apostolat.

(à suivre)

Lionel AUDET, ptre,  
Professeur à l'Université Laval.

## Les livres

Robert CHARBONNEAU. *Connaissance du personnage*. Un vol. de 193 pages. Prix: \$1.25. Aux Éditions de l'Arbre, Montréal.

L'auteur du très fin roman *Ils posséderont la terre*, nous livre comme Mauriac l'a fait, ses méditations sur son art, sur l'importance du roman comme genre littéraire, sur la densité spirituelle des personnages qu'il a créés. Il nous fait part aussi de ses observations sur les romanciers contemporains et sur les dramaturges modernes. Quelques idées paraissent contestables, en particulier celle-ci: l'art naîtrait du péché. A ce compte le plus grand artiste de l'univers serait Béalzebuth; et la très douce Vierge Marie conçue sans péché et l'adorable Fils de Dieu ne seraient point sujets d'art: *Absit* comme écrivait saint Paul.

J. E. B.